

# Dans les Hautes-Alpes, l'eau disputée du Drac

La quantité minimale d'eau restant à la rivière a été abaissée sous la pression des agriculteurs, menaçant la biodiversité

## REPORTAGE

GAB - envoyée spéciale

L'eau est enfin revenue dans le Drac. La veille encore, cette rivière des Hautes-Alpes s'écoulait, indolente, mince filet d'eau dans son grand lit de pierres. Quelques heures de fortes pluies auront suffi à la mener en torrent. En ce début septembre, après plus d'un mois de déficits, ses eaux grises s'engouffrent à nouveau dans la prise d'eau des Ricoucs, située sous la confluence du Drac blanc et du Drac noir. C'est ici qu'une grande partie de son flux est détournée dans le canal de Gap, vaste ouvrage hydraulique achevé en 1963, qui alimente le bassin de l'Isère, vers le Gapençais, dans celui de la Durance.

Sur ce territoire, plus de 40 000 habitants en dépendent, ainsi que 4 000 hectares de terres irriguées. Avec un canal vide ou presque, les agriculteurs ont subi de fortes restrictions. Voir des coupures, entre le 28 juillet et le 4 septembre. Sa remise en eau vient donc clore le énième épisode d'une crise de l'eau chronique dans ce bassin.

Point de sécheresse exceptionnelle durant l'été 2025, pourtant. Seule nouveauté, l'entrée en vigueur, début 2025, de la réglementation sur les débits réservés du Drac. Celle-ci impose de laisser à la rivière un dixième de son débit annuel moyen, le restant allant aux usages humains. Un seuil peu à peu relevé – jusqu'en 2006, le Drac ne conservait qu'un quartième de son eau à l'aval du canal. Ce nouveau débit, de 600 litres par seconde, a été adopté par tous les acteurs de la commission locale de l'eau Drac amont. Il correspond aussi au débit minimum biologique garantissant la préservation de la vie du cours d'eau.



Le barrage hydroélectrique de Monteynard-Avignonnet, dans la vallée du Drac (Isère), le 8 juillet 2024. TRISTAN VIANO/HEMISFER

« Ce débit, c'est un minimum légal qui permet au Drac de réalimenter les nappes, d'avoir une eau fraîche et de qualité, de préserver les usages en aval et les milieux aquatiques, en particulier la truite fario », précise David Doucende, de la Fédération de pêche des Hautes-Alpes. Pendant plus de dix ans, cette réglementation a été retardée afin de laisser au territoire, identifié comme en déficit structurel, le temps de trouver des solutions. Son application aura finalement été remise en cause dès le premier été.

Car la profession agricole s'est aussitôt mobilisée pour revoir à la baisse ces débits réservés, considérés comme responsables de l'assèchement des cultures irriguées, au premier rang desquelles l'arboriculture, le maraîchage et les prairies pour l'élevage laitier. « Cette augmentation des débits réservés est démesurée et met en danger de nombreuses fermes », dénonce Thomas Raso, maraîcher membre de la Confédération paysanne.

En ordre dispersé, les syndicats agricoles ont donc manifesté, écrit à la ministre de l'Agriculture et enchaîné les réunions à la préfecture. A la suite de quoi, le

14 août, cette dernière a pris un arrêté abaissant temporairement ces débits de 600 à 500 l/s.

La décision a suscité l'ire des associations environnementales et de la commission locale de l'eau. D'abord, parce qu'elle a été prise « sans concertation », d'après Bernard Patin, de la Société alpine de protection de la nature (SAPN). Ensuite, parce qu'elle serait illégale, selon ces associations, le préfet ne pouvant déroger au débit réservé, excepté pour garantir l'eau potable, la santé publique ou la sécurité civile. La préfecture affirme de son côté que le débit des 600 l/s a été in fine respecté, du fait d'apports souterrains en aval de la prise d'eau, et que cette mesure a « permis de gérer une situation de crise dans le respect des enjeux de bonne gestion écologique ». Plus largement, les défenseurs de l'environnement craignent que cette mesure ne constitue un précédent.

En effet, la situation hydrique est vouée à empirer sous le coup du changement climatique. En France, la ressource en eau tend à se raréfier, surtout en été et dans la moitié sud, selon l'étude de référence Explore 2 dans laquelle l'Inrae a établi des projections hydroclimatiques pour 2100. D'ici la fin du siècle, les débits estivaux des cours d'eau risquent de diminuer, en particulier dans le Sud-Ouest, les Alpes et le secteur méditerranéen (-40 % à -50 %). Plus localement, le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Drac amont note déjà une

tendance à la baisse du débit de cette rivière. Les glaciers qui l'alimentaient ont fondu, et ce torrent de montagne est en pleine bascule, d'un régime nivopluvial (dépendant de la fonte des neiges et des glaces) à une influence pluviale de plus en plus marquée.

Avec, comme conséquence, une aggravation des déficits en été. Dans le même temps, le changement climatique entraîne une augmentation des besoins en irrigation, qui tireront les consommations d'eau à la hausse dans les décennies à venir, selon une récente note du Haut-Commissariat au plan, anticipant de « graves tensions sur les écosystèmes et les usages ». Signe de ces tensions croissantes, les affaires se multiplient, dans les Hautes-Alpes et ailleurs, qui montrent la difficile application des règles du partage de l'eau entre usages humains et milieux naturels.

« Manque de vision globale »  
« Les milieux naturels sont utilisés comme variables d'ajustement pour préserver les intérêts économiques et l'irrigation, estime Simon Popy, président de France Nature. Environnement Occitanie-Méditerranée qui a remporté plusieurs victoires juridiques contre des dérogations abaissant des débits réservés. Cela pose aussi la question du pouvoir décisionnaire des préfets qui, en situation de crise, peuvent décider de déroger au droit environnemental, et ce de manière répétée. »

« Les milieux naturels sont utilisés comme variables d'ajustement pour préserver les intérêts économiques et l'irrigation, estime Simon Popy, président de France Nature. Environnement Occitanie-Méditerranée qui a remporté plusieurs victoires juridiques contre des dérogations abaissant des débits réservés. Cela pose aussi la question du pouvoir décisionnaire des préfets qui, en situation de crise, peuvent décider de déroger au droit environnemental, et ce de manière répétée. »

bâtiments scolaires ont été construits il y a plus de cinquante ans et le secteur éducatif souffre d'un sous-investissement chronique.

Le 15 septembre, la Legambiente, principale association environnementale du pays, a publié « Ecosistema Scuola », son rapport annuel sur l'état des infrastructures scolaires. Selon les données compilées, seulement 7,2 % des écoles italiennes sont équipées de climatiseurs ou de ventilateurs au niveau national, un

Face à la persistance de températures caniculaires, l'un des principaux syndicats enseignant réclame un report de la rentrée en octobre

## En Italie, des écoles inadaptées aux fortes chaleurs de septembre

ROME - correspondance

Je viens de sortir de ma voiture et le thermomètre affiche 34 °C à 16 heures », raconte Antonio Rhnaldo, mercredi 17 septembre. Assistant administratif dans un collège de Palerme en Sicile, il décrit au téléphone les conditions étouffantes dans lesquelles les élèves et enseignants ont repris les cours la veille. « Nous sommes mi-septembre, et ça devient très compliqué. Avec le soleil qui

Alors qu'un peu plus de 7 millions d'élèves viennent de faire leur rentrée des classes dans le pays, les témoignages faisant état d'établissements inadaptés à ces températures élevées se multiplient. Dans la moitié méridionale de l'Italie l'aménagement du calendrier scolaire est même devenu une bataille de l'association nationale des enseignants et formateurs (Anief). L'un des principaux syndicats de l'éducation.

Début septembre, l'organisa-

de la santé des élèves et des professeurs. » Si la rentrée devait être reportée au 1<sup>er</sup> octobre, l'Italie reviendrait une cinquantaine d'années en arrière : jusqu'en 1977 les classes étaient fermées lorsqu'à cette date. Si une harmonisation européenne a avancé la reprise à la mi-septembre, les vacances d'été restent très longues.

Elles ont débuté le 8 juin et ont duré quatre-vingt-dix-sept jours. Sous-investissement chronique

## La multiplication des affaires montre la difficile application des règles du partage de l'eau entre usages humains et milieux naturels

Dans le Gapençais, le respect des débits réservés dépend également de choix politiques : comment s'adapter face à une ressource qui se raréfie ? Le territoire hérite d'une situation vulnérable. Historiquement, Gap, petite ville périphérique située dans un bassin où l'eau manquait, s'est développée avec l'arrivée de son canal, à partir de 1863. Cette nouvelle ressource a permis à sa population de croître et a façonné l'agriculture locale. « Sans le canal, Gap résisterait pas », résume Vincent de Truchis, président de l'Association syndicale autorisée (ASA) géant l'ouvrage. Depuis une dizaine d'années, les restrictions se multiplient. En 2017 et en 2022, la préfecture des Hautes-Alpes a frôlé la rupture d'eau potable.

Pour remédier à cette situation, nombre d'acteurs locaux, ainsi que l'Etat plébiscitent une alternative pour approvisionner la ville en eau potable, en puisant

classe maisines et inadaptées à l'étude ou à d'autres activités. »

L'association écologiste préconise de mettre sur pied « un plan national d'urgence pour la réglementation énergétique et le confort climatique dans les classes », mais notamment sur les énergies renouvelables comme le solaire. Jusqu'ici, les sommes investies dans la modernisation des écoles ont essentiellement servi à remettre certains bâtiments aux normes sismiques, mais ne ré-

Autre projet, porté par l'ASA, la construction d'une retenue de 1 million de mètres cubes à La-Rochette-Arnauds, non loin de Gap. Celle-ci impliquerait de détourner les eaux du Drac (en période de hautes eaux) pour inonder une

dépression naturelle fermée par une vaste digue. Une solution technique moins consensuelle car coûteuse, nécessitant des délais très longs, et qui détruirait une zone humide.

D'autres appellent, plus profondément, à une adaptation de l'agriculture locale. « On questionne le bien-fondé d'un modèle intensif de production de pommes, très dépendant de l'irrigation pour atteindre le bon calibre et les exporter sur le marché mondial, souligne Thomas Raso, de la Confédération paysanne. Et on pousse à fondes solutions agroécologiques qui permettent de retenir l'eau dans les sols. » ■

ANGELA BOLLIS

climat, un groupe d'experts chargés de suivre l'application des politiques publiques européennes en matière climatique. « La question du calendrier scolaire est un faux problème, juge-t-elle. Et imaginer qu'il faudra faire fonctionner des climatiseurs jusqu'à fin septembre ne peut pas être une politique. »

La route semble encore longue avant que les établissements scolaires italiens, aux prises avec de nombreux problèmes structu-